



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

De la nécessité de préserver la biodiversité

Au delà du **maintien des grands équilibres indispensables à la vie**, la biodiversité est source de biens et de services indispensables à nos sociétés :



Poids économique de la biodiversité en France :

- pour les secteurs fortement dépendants de la biodiversité (agriculture, filière bois, pêche, aquaculture...) : 1,5 millions d'emplois, soit 10 % du total des emplois salariés (rapport Delannoy, MEDDE, 2016)

En Nouvelle-Aquitaine : une grande diversité d'habitats naturels et une économie régionale très dépendante de l'état de la biodiversité (rapport Ecobiose de 2019) :

- la production d'une prairie mélangée est supérieure de 60 % à celle en monoculture,
- les oiseaux prélèvent 20-70% des populations de processionnaires, parasites des arbres.

Le rôle des aires protégées dans la protection de la biodiversité

- Rapport de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) :
 - Les aires protégées permettent de limiter l'émergence de pandémies
 - Les aires protégées permettent par définition la protection d'habitats naturels et d'espèces liées → érosion de la biodiversité plus faible sur ces espaces qu'ailleurs
- La France met déjà en œuvre une stratégie nationale pour la biodiversité (3^e SNB pour 2021-2030)
- La stratégie nationale « aires protégées » 2020-2030 est le volet « espaces » de la stratégie nationale biodiversité

Sommaire

1. La stratégie pour les aires protégées 2030

- a. Principes
- b. Outils concernés
- c. Objectifs

2. La déclinaison régionale

- a. Livrables
- b. Méthode et calendrier

3. Etat des lieux des aires protégées en région et département

4. Une démarche articulée avec celle de l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité...

5. ... notamment au travers de l'étude Hot-Spot, outil de connaissance fondamental des enjeux à protéger

6. Quelles suites dans les mois à venir ?

1. La stratégie nationale pour les aires protégées 2030



1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : principes

La stratégie pour les aires protégées a été adoptée en janvier 2021, pour 10 ans, avec son 1er plan d'actions triennal

Objectifs de protéger si possible dès 2022 au niveau national (métropole, outre-mer, espaces marins) au moins 30% du territoire national, dont un tiers (10%) sous protection forte

Une stratégie qui souligne le rôle moteur des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité

Une stratégie qui n'est pas limitée aux outils réglementaires, mais qui repose sur une diversité d'outils et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

Définition d'une aire protégée

Une aire protégée :

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs naturels marins

Sites Natura 2000

Sites des conservatoires CDL et CEN (acquis ou gérés)

Sites RAMSAR, UNESCO et réserves de biosphère

Aires protégées sous protection « forte »

Analyse au cas par cas (2022-2024) à venir pour : les ENS, sites classés et périmètre de protection de RNN

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

Définition d'une aire protégée sous protection forte

Une aire protégée sous protection forte :

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées »

Cœurs de parcs nationaux

Réserves naturelles
nationales et régionales

Réserves biologiques

Réserves nationales de chasse et de faune
sauvage

Arrêtés de protection
(biotope, géotope, habitats naturels)

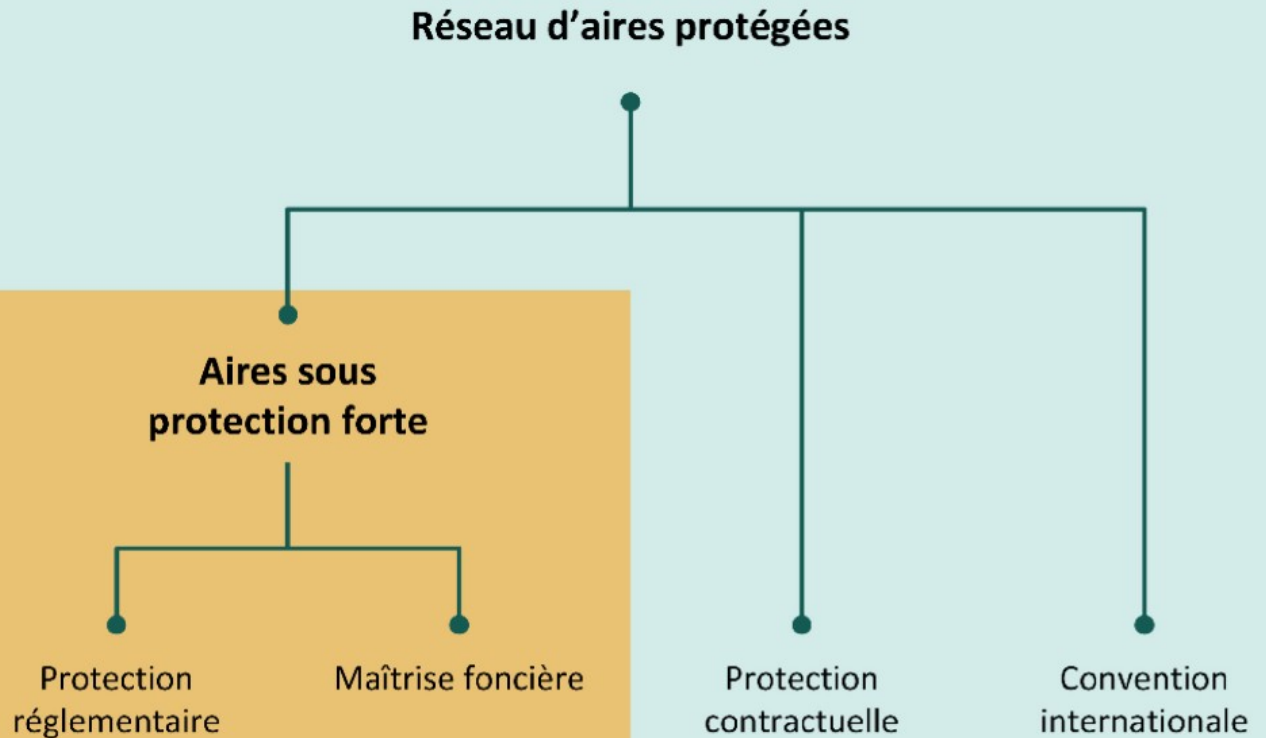
Analyse au cas par cas :

- Sites acquis par le Conservatoire du Littoral / le Conservatoire des Espaces Naturels,
- Périmètres de Protection de RNN

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »



- **Aires protégées** : Parc Naturel Régional, Parc Naturel Marin, réseau Natura 2000, ...
- **Protections fortes** : Parc national, Réserves naturelles (RNN et RNR), Arrêtés préfectoraux de protection, Réserves Biologiques (en forêt publique), réserves nationales de chasse et de faune sauvage.
- **Autres outils de protection** : maîtrise foncière par les Conservatoires (Conservatoire d'Espaces Naturels et Conservatoire du Littoral), politique Espaces Naturels Sensibles des Conseils départementaux, Sites classés...

Les 7 objectifs de la stratégie



Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

OBJECTIF 2 *Une gestion adaptée et efficace du réseau d'aires protégées*

- 6 Formation des gestionnaires et animation du réseau
- 7 Évaluation et adaptation de la gestion des aires protégées

OBJECTIF 3 *Des activités durables au sein du réseau d'aires protégées*

- 8 Évaluation, surveillance et contrôle des activités
- 9 Accompagnement des usages compatibles avec la conservation de la biodiversité

OBJECTIF 1 *Un réseau résilient aux changements globaux*

- 1 30% du territoire sous aires protégées
- 2 10% du territoire sous protection forte
- 3 Diagnostic et concertation locale pour le renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau
- 4 Reconnaître et mobiliser de nouveaux outils
- 5 Renforcement des outils fonciers et réglementaires

OBJECTIF 4 *Un réseau intégré dans les territoires*

- 10 Intégrer les aires protégées dans les politiques et projets de territoire
- 11 Citoyens, gouvernance et gestion des aires protégées
- 12 Société et connexion à la nature

OBJECTIF 5 *Un réseau pour renforcer la coopération internationale*

- 13 Défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité
- 14 Aires protégées françaises et réseaux internationaux

OBJECTIF 7 *Aires protégées et connaissances*

- 17 Partage et diffusion des connaissances
- 18 Recherche, acquisition et amélioration des connaissances

OBJECTIF 6 *Un réseau pérenne d'aires protégées*

- 15 Consolidation du financement des aires protégées
- 16 Changement de paradigme pour le financement des aires protégées et valorisation des services rendus par les aires protégées

2. La déclinaison régionale :

Le plan d'actions territorial

Principes généraux

« Pour décliner la stratégie, les échelles administratives suivantes ont été retenues :

- **échelle régionale sur terre,**
 - **façade maritime en mer. »**
-
- Plans d'actions territoriaux régionaux à élaborer pour octobre 2022, à partir d'enjeux et propositions d'actions identifiés à l'échelle de chaque département mais aussi à l'échelle régionale ;
 - Élaboration du plan d'actions territorial articulée avec celle de la stratégie régionale pour la biodiversité, dont elle constitue le volet « espaces protégés » ;
 - Association des têtes de réseau d'aires protégées ;
 - Contributions sur un socle minimal de mesures ;
 - Liberté de mise en œuvre dans les territoires, sur le fond et sur la forme : favoriser les dynamiques locales.

Une priorité : augmenter la superficie d'aires protégées

- La mesure la plus emblématique de cette stratégie est celle relative au renforcement de la protection, de la cohérence et de la connectivité du réseau d'aires protégées (30 % et 10 %) si possible dès 2022 sur le territoire national : métropole, outre-mer, espaces marins sous juridiction française.
Il s'agit d'une politique prioritaire du gouvernement.
- **Pas de cible régionale**
mais il est attendu que les régions les moins couvertes par des aires protégées (couverture < 20 % et 1%) se mobilisent plus fortement, a minima pour atteindre rapidement ces paliers.
- C'est le cas pour la région Nouvelle-Aquitaine concernant l'objectif de couverture d'aires sous protection forte : 0,5 % aujourd'hui.

Une priorité : augmenter la superficie d'aires protégées

- Pour la durée de ce 1^{er} cycle d'élaboration de plan d'action territorial, la priorité sera portée sur la réalisation de diagnostics territoriaux, permettant d'identifier d'ici 2024 les écosystèmes et les zones sur lesquels il serait pertinent de développer prioritairement le réseau néo-aquitain d'aires protégées, en particulier sous protection forte.
- Dès lors, dans le cadre du 1^{er} plan d'action territorial, les engagements d'extension du réseau d'aires protégées concernent pour l'essentiel les projets déjà engagés ou identifiés par les acteurs des territoires : PNR, RNR et RNN en projet, Arrêtés Préfectoraux de protection, listes départementales de sites d'intérêts géologiques...

Des actions à identifier à l'échelle régionale...



... et des actions à identifier localement



Par ailleurs, des mesures de la stratégie nationale « aires protégées » sont à décliner au plus près des territoires :

- dans la continuité des engagements pris dans le cadre des Assises de l'Eau, doubler la superficie de zones humides bénéficiant d'une protection forte en métropole, et proposer une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides, en lien avec les démarches territoriales (mesure 2),
- déployer les listes départementales de sites d'intérêts géologiques (mesure 2bis),
- Sur les territoires volontaires, recenser les sites classés et les espaces naturels sensibles (ENS) pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte (mesure 4)

Calendrier d'élaboration du plan d'actions régional

Décembre 2021 / janvier 2022 :

installation comités départementaux des aires protégées

Printemps 2022 :

- Travail des acteurs départementaux sur les sites à protéger au 1^{er} PAT
- Travail en groupes thématiques (échelle régionale) sur les autres mesures

Fin juin 2022 / septembre 2022 :

deuxième réunion des comités départementaux

Septembre / octobre 2022 :

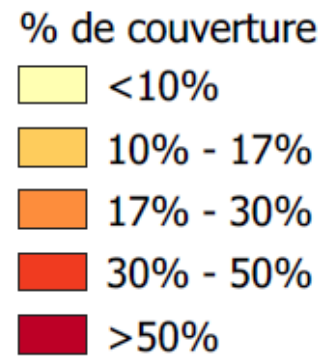
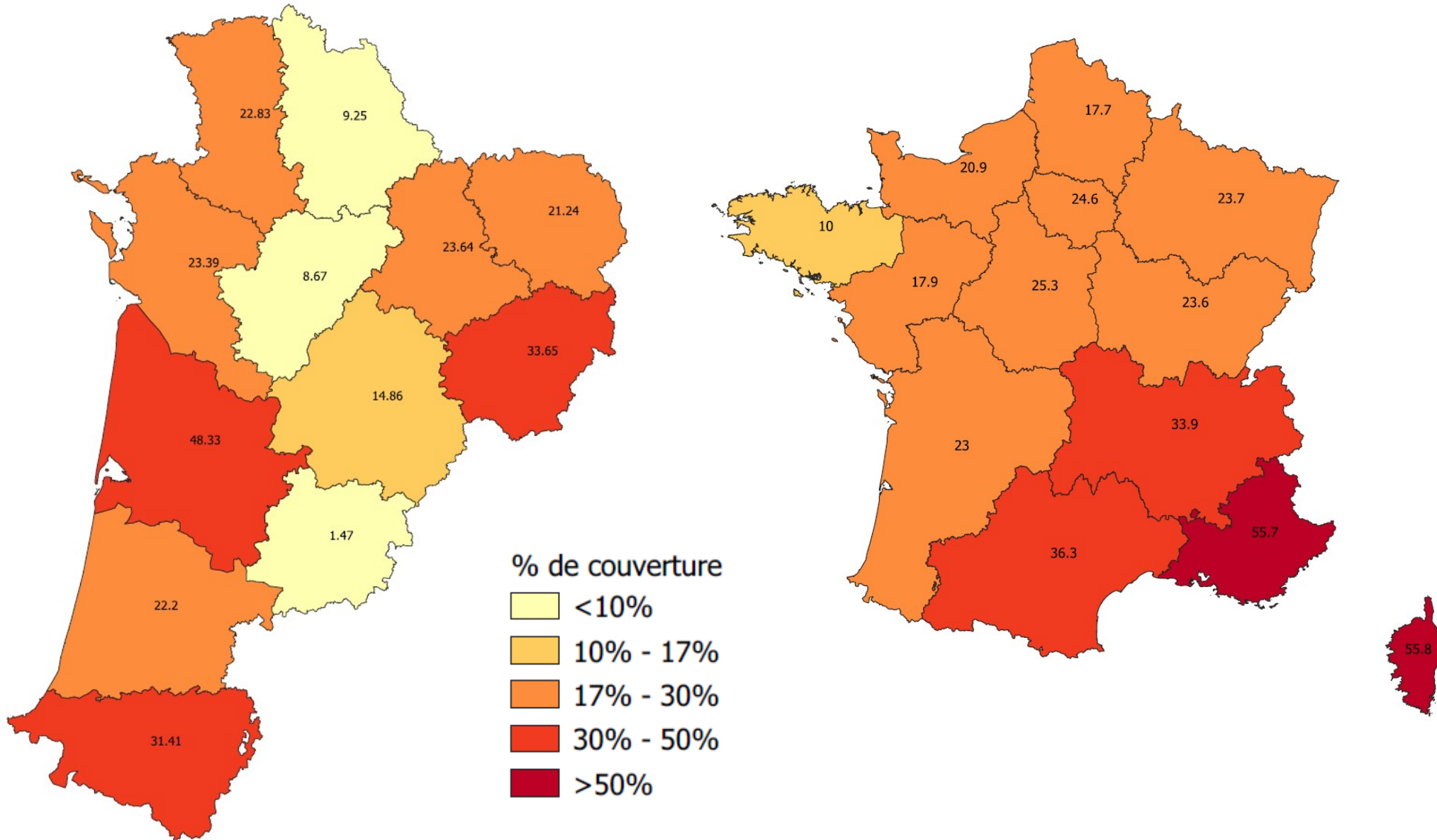
Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN

Fin octobre 2022 : validation régionale (après avis CRB)

3. Etat des lieux des aires protégées au niveau régional et départemental

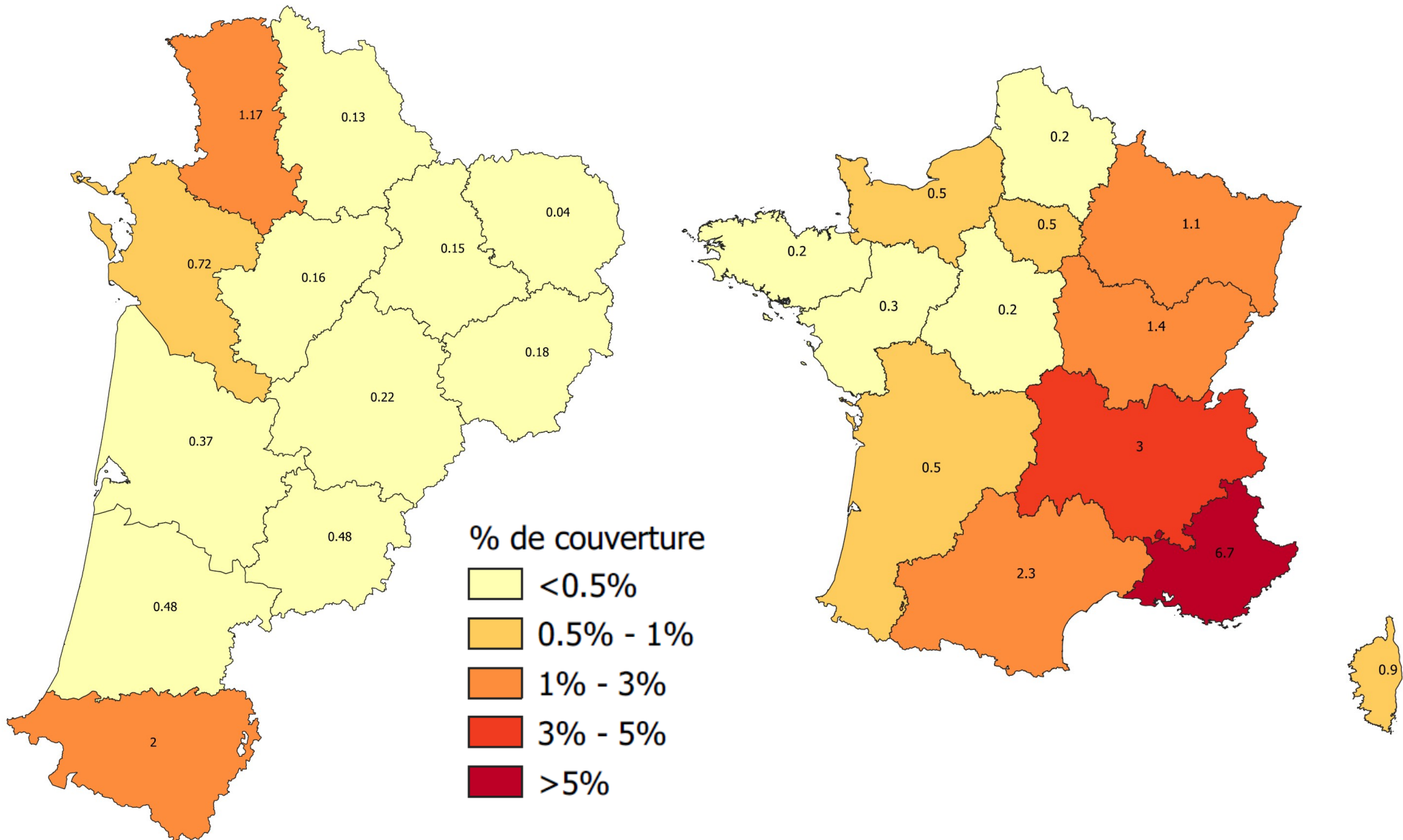
Couverture en aires protégées

Couverture métropole : 27,5 %



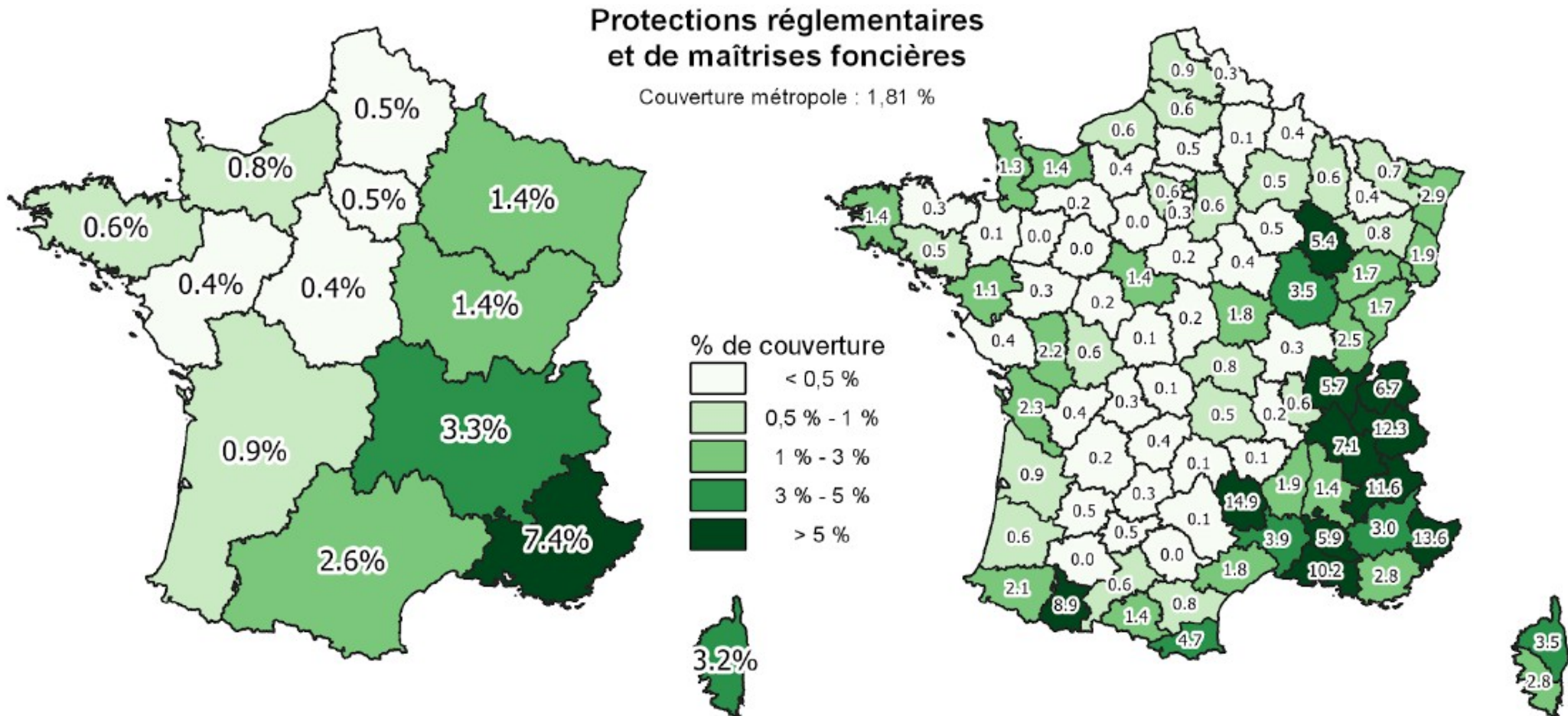
Couverture en aires protégées fortes Protections réglementaires

Couverture métropole : 1,5 %



Une évolution attendue : l'intégration des aires sous maîtrise foncière et bénéficiant d'un plan de gestion

(décret prévu en février 2022)





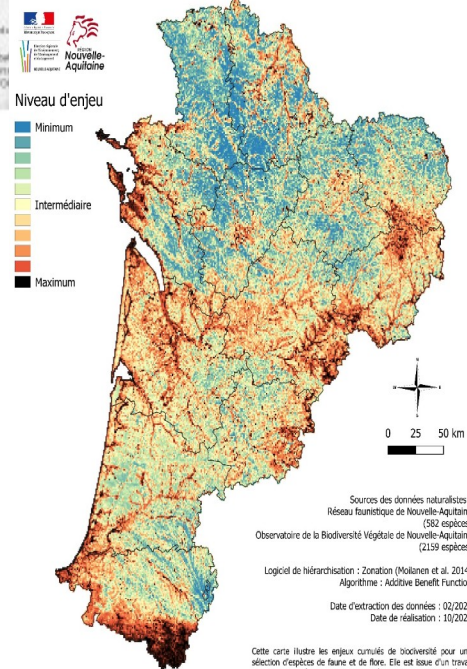
4. *Stratégie*
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE



Agissons aujourd'hui, réinventons demain



Une biodiversité régionale riche et menacée



GÉODIVERSITÉ : 479 sites INPG, dont 74 d'intérêt fort et 137 menacés

13 MILIEUX et 89 habitats d'intérêt communautaire dont 86% en mauvais état de conservation en région atlantique

FLORE : 4300 esp (66% national), 989 menacées (23%)

FAUNE : 11449 esp (79% oiseaux national), 316 menacées (52% des espèces d'oiseaux nicheurs)

ESPÈCES ENDÉMIQUES

AXES MIGRATOIRES internationaux

60 RACES d'élevage dont 27 menacées

d'abandon

2000 VARIÉTÉS fruitières peu valorisées



Une forte responsabilité régionale de conservation



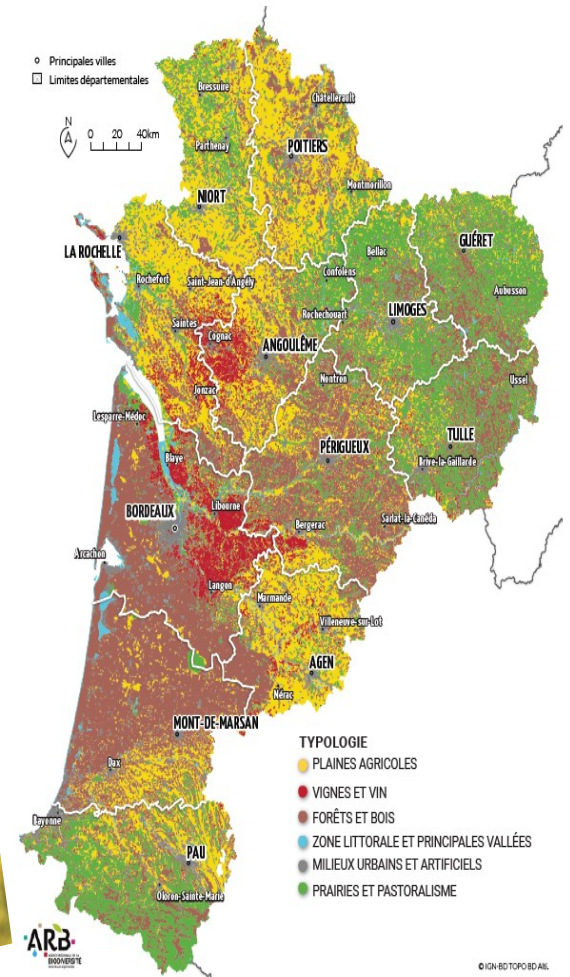
Des socio-écosystèmes régionaux fortement dépendant de la biodiversité

1^{re} région française **AGRICOLE**
(en surface et en chiffre d'affaires)

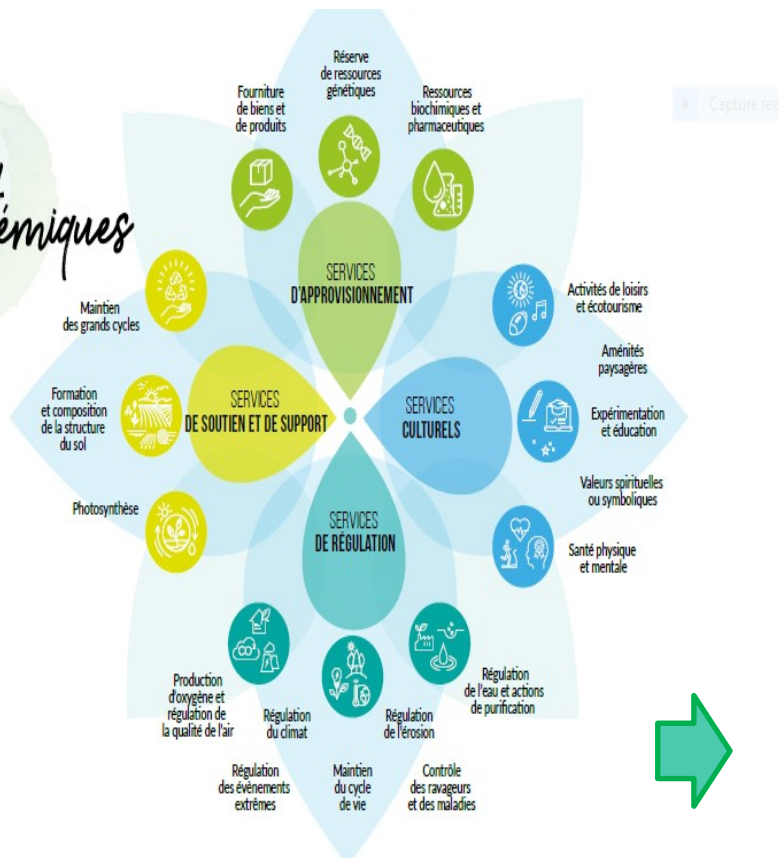
1^{re} région **FORESTIÈRE** pour la production de bois et de biomasse

1^e centre français de **production et expédition d'HUÎTRES**

1^{re} région **TOURISTIQUE** de la façade atlantique (en nombre de nuitées/an)



LES SERVICES écosystémiques



Une économie, une culture et une santé fondée sur les ressources naturelles

5 pressions anthropiques sur la biodiversité

Les changements d'usage des terres et de la mer

8 % du territoire régional artificialisé en 2015 ; +
5188 ha/an entre 2009 et 2015 (*Observatoire nafu*)

1^{ère} région en termes de consommation d'espaces
naturels, agricoles et forestiers (*Stratégie foncière NA*
2018)



Le changement climatique

Composante aggravante des autres pressions
+ 2,8°C par endroits d'ici 2050 sur bassin Adour-Garonne
(*AEAG 2018*)

Projections de baisse des débits annuels de 20 à 40%

(*Acclimaterra 2018*)

La pollution des milieux

57 % des masses d'eau de surface ne
sont pas en bon état écologique
(*AE/ARBNA 2017*)

La surexploitation des ressources naturelles

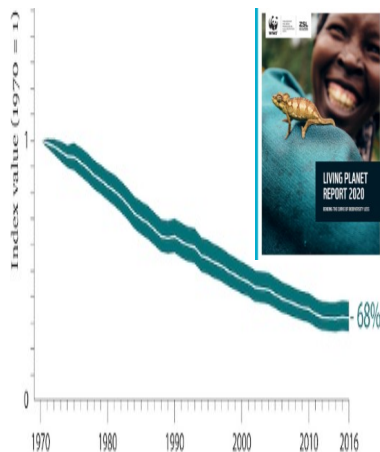
Plus d'1/3 des débarquements du Golfe de
Gascogne proviennent de stocks sur-pêchés (*Ifremer*
2019)

Les espèces exotiques envahissantes

6 EEE de plus tous les 10 ans dans chaque
département depuis 1979 (*ONB 2018*)



LA SRB – POURQUOI ?



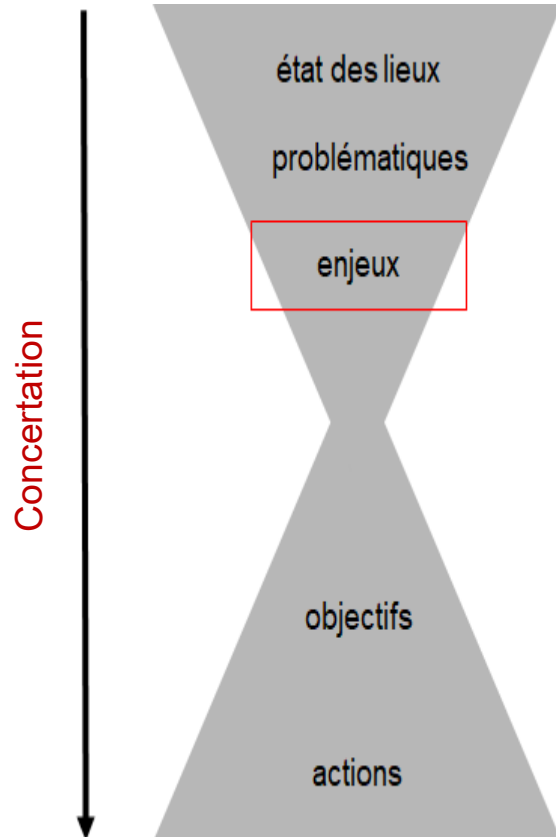
- Il est urgent de passer à l'action pour la reconquête de la biodiversité, à toutes les échelles territoriales
- Mobilisation des acteurs pour agir en faveur de la biodiversité
- Intégration des **objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité** dans les politiques publiques, **cohérence des politiques publiques**

Oiseaux des campagnes
françaises :
- 38% des populations en 30 ans



La SRB NA – COMMENT ?

Co-pilotage Etat-Région - durée de 10



PHASE 1 : DIAGNOSTIC - ENJEUX mars 2019 - mai 2021

- Coordination technique : **Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine**

PHASE 2 : PLAN D'ACTION juin 2021 - juin 2022

- Animation de la concertation, rédaction du rapport, mise en forme : **Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement, ARB-NA, agence de communication**



Stratégie RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

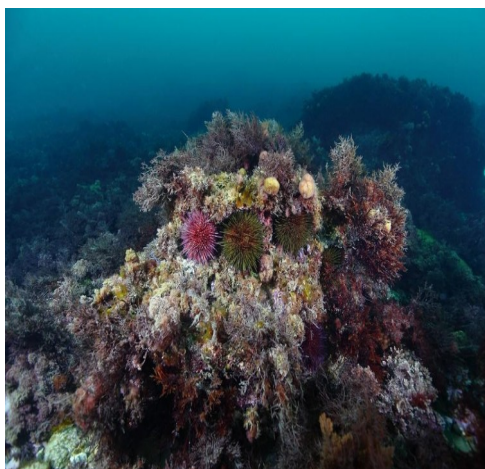
LE DIAGNOSTIC EN BRIEF



ENJEU : UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS EN BON ÉTAT DE CONSERVATION



Maintien des **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** et conservation des habitats et des espèces



© Marie-Noëlle DE CASAMAJOR

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE et renaturation



© Baptiste REGNERY

Diversité des **MODES DE GESTION**



© Arnaud VAUDELET

Enjeu : Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Description simplifiée

Description détaillée

Premières pistes pour le plan décennal d'actions

Un réseau d'espaces naturels protégés ambitieux et efficace

Accélérer et renforcer la mobilisation des outils de protection foncière, réglementaire et contractuelle en lien avec les engagements nationaux et régionaux

Préservation et restauration des continuités écologiques

Renaturation et restauration des continuités écologiques

Restaurer les continuités aquatiques et retrouver un cycle de l'eau "naturel" : ralentissement des débits, recharge des nappes, restauration des ZH en tête de bassin...

Mettre en œuvre des opérations de radio pistage des poissons en montaison et en dévalaison

Protéger et restaurer les infrastructures agroécologiques

Développer les infrastructures agroécologiques sur les ZNT Riverains

Diversifier les modes de gestion forestière pour préserver et restaurer les continuités écologiques forestières

Diversification des modes de gestion des espaces (semi-)naturels

Créer une trame de boisements en libre évolution avec une trame de boisements exploités

Soutenir la gestion agro-pastorale extensive des milieux

Compléter les listes d'habitats naturels protégés

Conservation des habitats naturels et espèces patrimoniaux et menacés

Actualiser les listes régionales et départementales d'espèces protégées en fonction des nouvelles connaissances acquises

Conservation et restauration des habitats naturels et des espèces

Conservation du patrimoine génétique de la biodiversité sauvage et domestique

Poursuivre et élaborer des PNA / PRA

Poursuivre la mise en place de la stratégie régionale EEE

Maintien des équilibres naturels et des processus écologiques

Agir pour la préservation des espèces

MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION



ETAPE 1 : identification et mobilisation des parties prenantes **FÉVRIER – AVRIL 2021**

ETAPE 2 : [Webinaire régional](#) de partage des enjeux et lancement concertation **MAI 2021**

ETAPE 3 : [concertation territoriale](#) (2 réunions dans chacun des 8 sous-ensembles territoriaux) **SEPTEMBRE – NOVEMBRE 2021**

Consultation
citoyenne
jeunesse

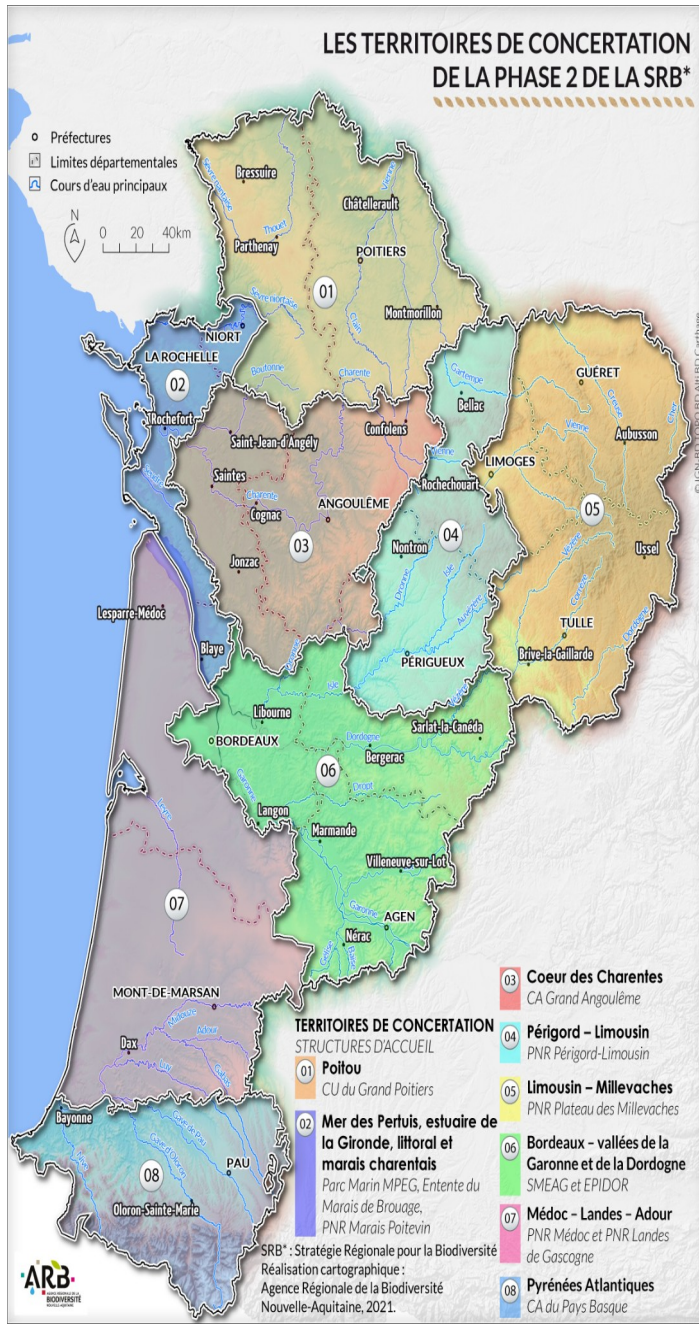
ETAPE 6 : séminaire régional de restitution - **OCTOBRE 2022**

ETAPE 5 : exploitation des travaux du séminaire, rédaction du plan d'actions **MARS 2022 – JUIN 2022**

ETAPE 4 : [séminaire régional](#) de mise en commun, réappropriation et mise en cohérence des analyses territoriales **MARS 2021**

CS CRB, GT CT,
CSRPN, CRB,
CESER, SP Région

Organisation de la concertation territoriale



Poitiers	Jeudi 9 septembre	Mardi 28 septembre	Cécile Dekens
Rochefort / Breuil Magné	Mardi 14 septembre	Mardi 5 octobre	Marie Eraud
chalus	Jeudi 16 septembre	Jeudi 7 octobre	Marie Eraud
Meymac	Mardi 21 septembre	Jeudi 14 octobre	Cécile Dekens
Orthez	Jeudi 23 septembre	Jeudi 14 octobre	Stéphanie Guiné
Angoulême	Jeudi 30 septembre	Jeudi 21 octobre	Stéphanie Guiné
Bordeaux	Mardi 12 octobre	Mardi 9 novembre	Cécile Dekens
Bordeaux	Mardi 19 octobre	Mardi 16 novembre	Cécile Dekens

Une démarche collaborative animée par l'Ifrée et l'ARB

CONCERTATION

territoriale et régionale

COMITE REGIONAL
BIODIVERSITE

mutualisation
partage travail
réunions
concertation
séminaires
innovation groupe
mobilité exemplarité
créativité cohérence réseaux collectif
urgence collaboration engagements



une **STRATEGIE D'ACTION COMMUNE** pour la reconquête de la biodiversité basée sur :

la mobilisation de tous,
la solidarité écologique,
un développement préservant les écosystèmes,
et des politiques publiques cohérentes et efficaces.

CONSEIL
SCIENTIFIQUE
REGIONAL DU
PATRIMOINE
NATUREL



MERCI DE VOTRE MOBILISATION

La S.R.B est notre stratégie d'actions pour la

Biodiversité

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-
AQUITAINE

ECOBIOSE, des conclusions sans équivoque

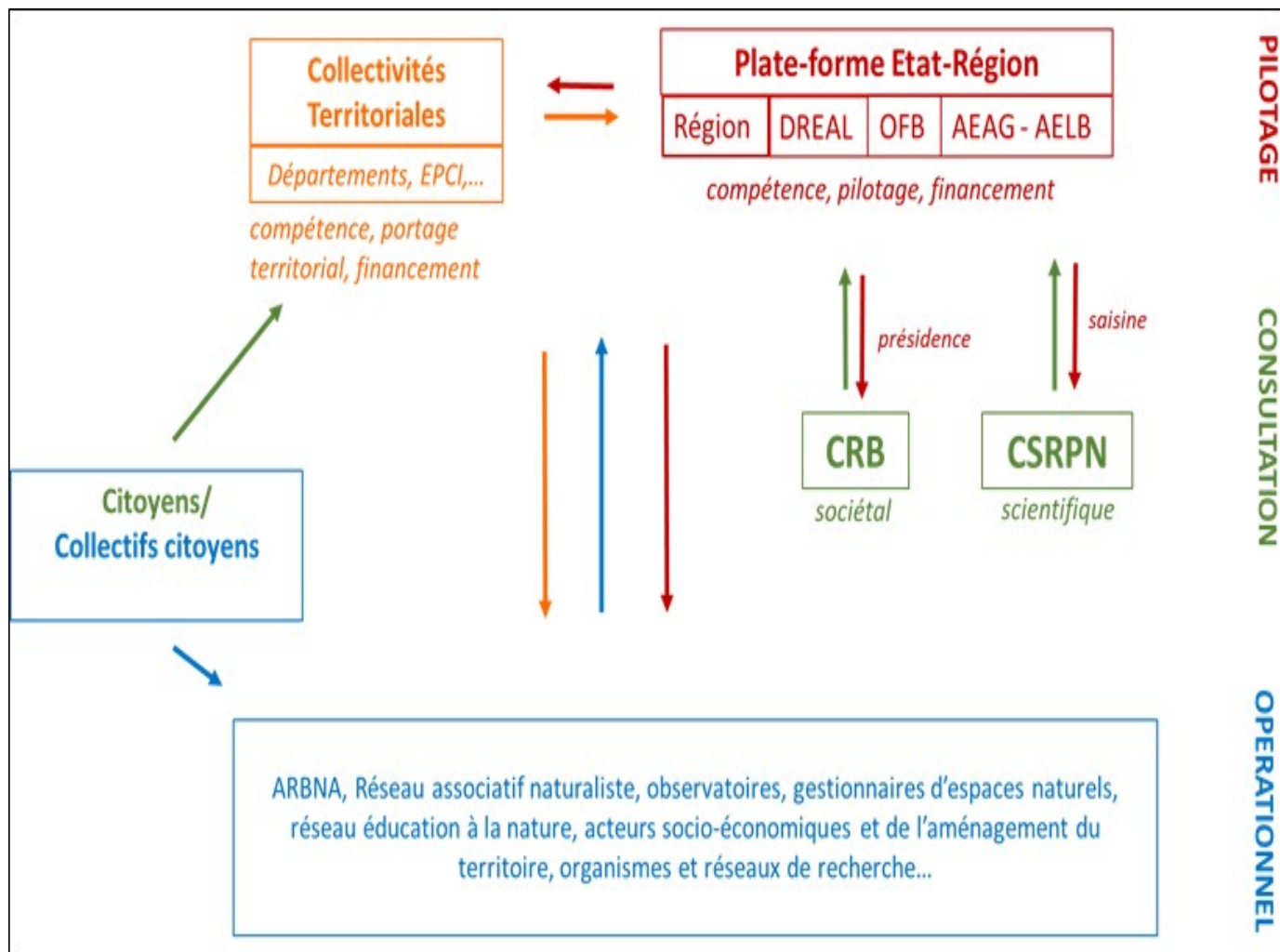
110 contributeurs, 30 laboratoires de recherche, 2750 publications dont 1200

• Sur les rôles de la BD dans le fonctionnement des Socio-écosystèmes

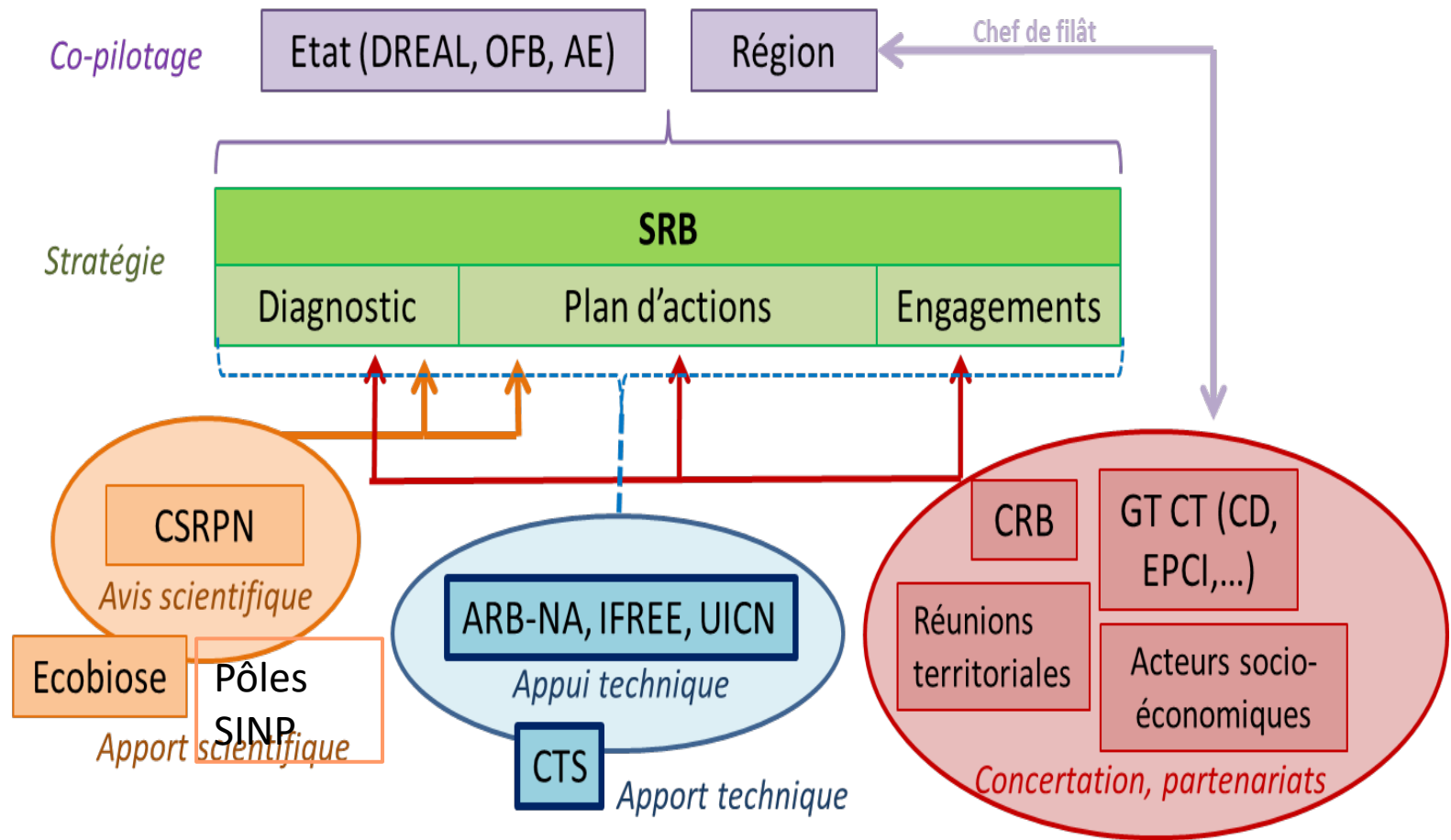
- **La diversité cultivée ou hébergée augmente la production agricole & sylvicole**
 - **+15%** en peuplements forestiers mélangés de 2-3 espèces
 - **+60%** en mélange de 2 espèces en prairie
 - Augmenter la diversité floristique a un impact positif sur l'abeille mellifère (**40%** de consommation de coquelicot)
 - Taux d'attaques par la processionnaire du pin baisse de **54%** entre monocultures de pin maritime et parcelles mélangées
- **La biodiversité associée augmente indirectement les rendements en production agricole, viticole & sylvicole**
 - La matière organique augmente de **16%** à proximité immédiate des galeries de vers de terre.
 - La pollinisation du colza et du tournesol augmente les rendements de **40%** en moyenne
 - Les oiseaux prélèvent **20-70%** des populations de processionnaires
- **Directement ou indirectement, la biodiversité augmente les revenus en agriculture et en viticulture**
 - En Colza les revenus sont majorés de **119 euros/ha** grâce aux pollinisateurs
- **La biodiversité a un rôle capital dans les cycles de la matière organique, l'épuration de l'eau et le bouclage des cycles biogéochimiques dans les sols**
 - Maintien d'un couvert permanent dans l'inter-rang peut augmenter de près de **50%** la matière organique du sol et les capacités de stockage du carbone des sols viticoles de **1078 kg CO₂/ha/an**.
 - Après plantation d'arbres, le carbone organique du sol augmente jusqu'à **50%** en moyenne à une profondeur de 30 centimètres
- **La biodiversité a une valeur économique & culturelle intrinsèque**
 - En région NA, **217000** chasseurs

• La biodiversité régionale décline

GOUVERNANCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE



LA SRB – GOUVERNANCE



Un diagnostic et 7 enjeux pour un projet partagé en faveur de la biodiversité



Version mise en forme disponible en décembre 2021



https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique/biodiversite/strategie-regionale-pour-la-biodiversite#titre_h2_7057

<https://drive.google.com/drive/folders/1Pull0gykbXrN0zWFaKV3xMd3-a7qYekS>

Deux démarches articulées

- stratégie nationale « aires protégées » = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie nationale biodiversité,
- plan d'actions territorial = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie régionale biodiversité
- Les deux documents seront validés à l'automne 2022, après avis du CSRPN et du CRB.

5. Présentation de l'étude Hot-Spot, base possible pour l'identification de nouveaux sites à protéger

Hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Conservatoires Botaniques Nationaux

SUD-ATLANTIQUE (COORD.)
MASSIF CENTRAL
PYRENEES & MIDI-PYRENEES



Présentation de l'étude Hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine

Programme co-porté par la LPO et le CBN Sud-Atlantique*

(*en coordination avec le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées)

Mené en 2019-2021

Financé par la Région et l'Etat



Finalités :

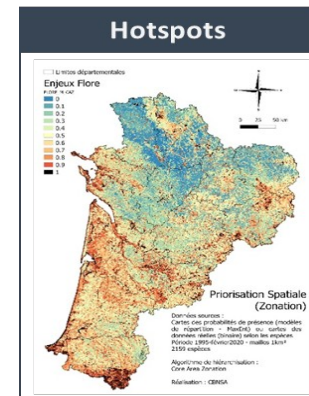
- Nourrir la **politique de préservation des espaces naturels remarquables de la Région Nouvelle-Aquitaine**
- Nourrir la **Stratégie nationale sur les aires protégées 2020-2030** de l'Etat (30% du territoire en aires protégées dont 10% en protection forte)
- Contribuer à la **stratégie foncière du CEN-NA** (en cours)
- Contribuer à la **politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)** des Départements (déclinaisons en cours)



Ambition n°8 de la feuille de route NEOTERRA
(9 juillet 2019)



Atouts et limites de l'outil hotspots



Atouts

Travail unique **d'analyse globale et systématique** des enjeux de biodiversité à l'échelle de la région

Approche fine à l'échelle de 1 km² (affinant considérablement les travaux nationaux réalisés à la maille de 100 km²)

Mobilisation sans précédent de 14 millions de données + modélisation visant à pallier les lacunes

Constitue un **outil de hiérarchisation spatiale des enjeux régionaux** et d'identification des lacunes de protection au service des territoires

Limites

Prise en compte **partielle de la biodiversité basée sur les espèces** (flore vasculaire et quelques grands groupes faunistiques bien connus)

- ⇒ habitats, écosystèmes, paysages et continuités écologiques non pris en compte
- ⇒ poissons, mollusques, hyménoptères, diptères, champignons, lichens, mousses... non pris en compte

Travail **basé sur l'état actuel des connaissances**, les données rapidement mobilisables et la modélisation

- ⇒ lacunes de connaissance sur certains groupes ou territoires
- ⇒ approche parfois prédictive de présence des enjeux

Hiérarchise les **enjeux à l'échelle de la région**

- ⇒ enjeux non évalués à l'échelle départementale ni locale

Mobilisation des données des acteurs et de l'expertise du territoire

Environ 9 millions de données faune et 5 millions de données flore rassemblées

Données issues du **réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine** et de la plateforme faune du SINP

et de l'**Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA)**, plateforme flore-fonge-h



Membres du GT Producteurs



Membres du Comité technique régional



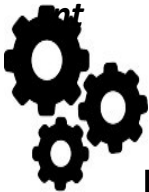
III. Identifier les lacunes de protection

I. Cartographier les espèces

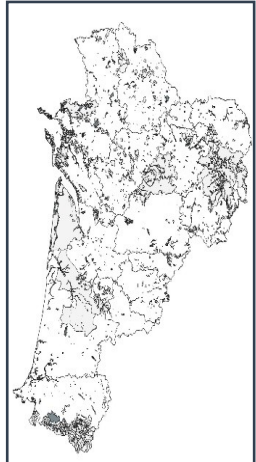
Occurrences



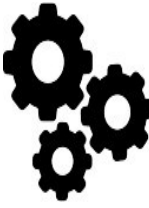
MaxE



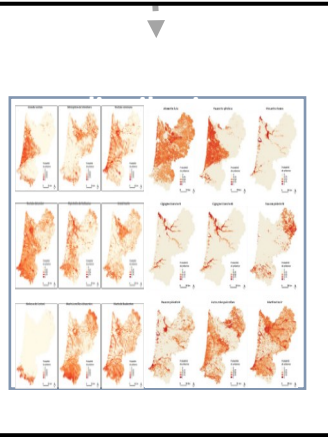
Certaines espèces directement en présences avérées



SIG



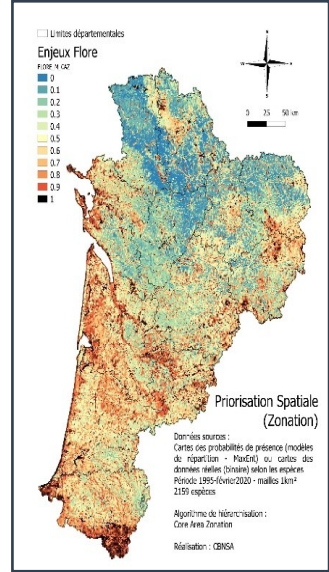
Comparaison avec zonages



Zonati on A.F. CAZ



Hotspots



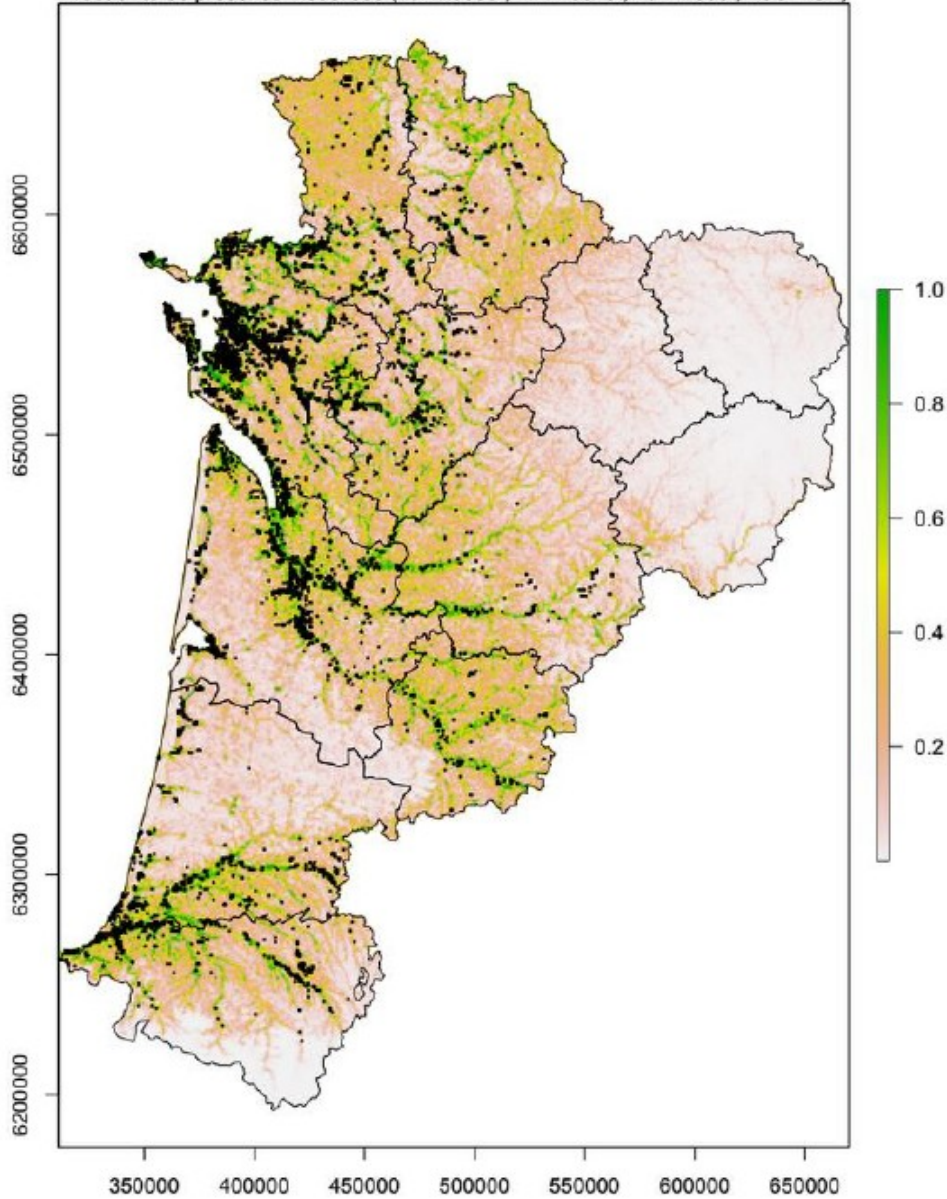
cd_ref_Espèce	Bioévaluation
79908 Achillea millefolium L., 1753	0.08
80212 Adonis annua L., 1753	0.11
608144 Carexps verticillato-inundata (Thore) Rauschert, 1982	0.54
52026 Cochlearia aestuaria (J.Lloyd) Heywood, 1964	0.26
96475 Erica erigena R. Ross, 1969	0.77
97947 Fagus sylvatica L., 1753	0.05
99003 Gentiana lutea L., 1753	0.02
101538 Hibiscus palustris L., 1753	0.68
103308 Hypericum mummularium L., 1753	0.15
103514 Ilex aquifolium L., 1753	0.10
103832 Isoetes korymbosa Durier, 1861	0.88
105521 Leontodon saxatilis Lam., 1779	0.17
106955 Lonicera xylosteum L., 1753	0.03
108896 Muscari motalayi Foucaud, 1891	0.66
108887 Myosotis alpestris F.W.Schmidt, 1794	0.01
109130 Myrica gale L., 1753	0.19

II. Identifier les hotspots

Modélisation de la distribution des espèces

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)

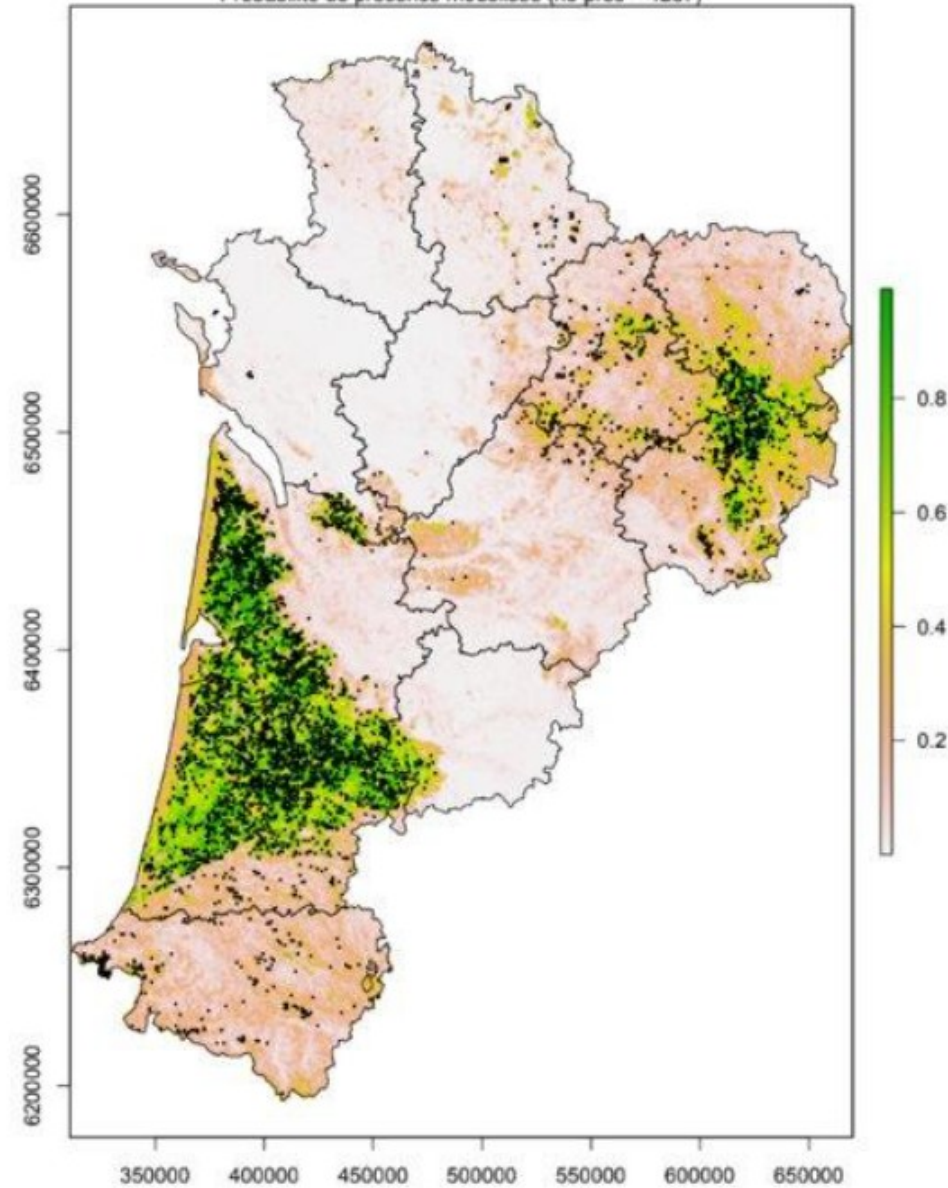
Probabilité de présence modélisée (nt = 20385 ; nm = 3319 ; nd = 2065 ; filtre = CA)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce
Document de travail - Réalisation LPO Aquitaine

Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix* L., 1753)

Probabilité de présence modélisée (nb pres = 4287)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce.
Document de travail (19/03/2020) - Réalisation CBNSA - Source données: obv-na.fr

585 espèces animales et 2159 espèces végétales

(cartes ayant fait l'objet de consultation des experts)

Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des enjeux cumulés de biodiversité

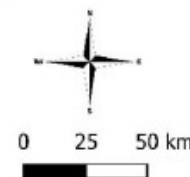
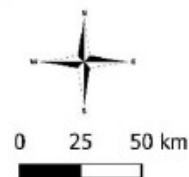
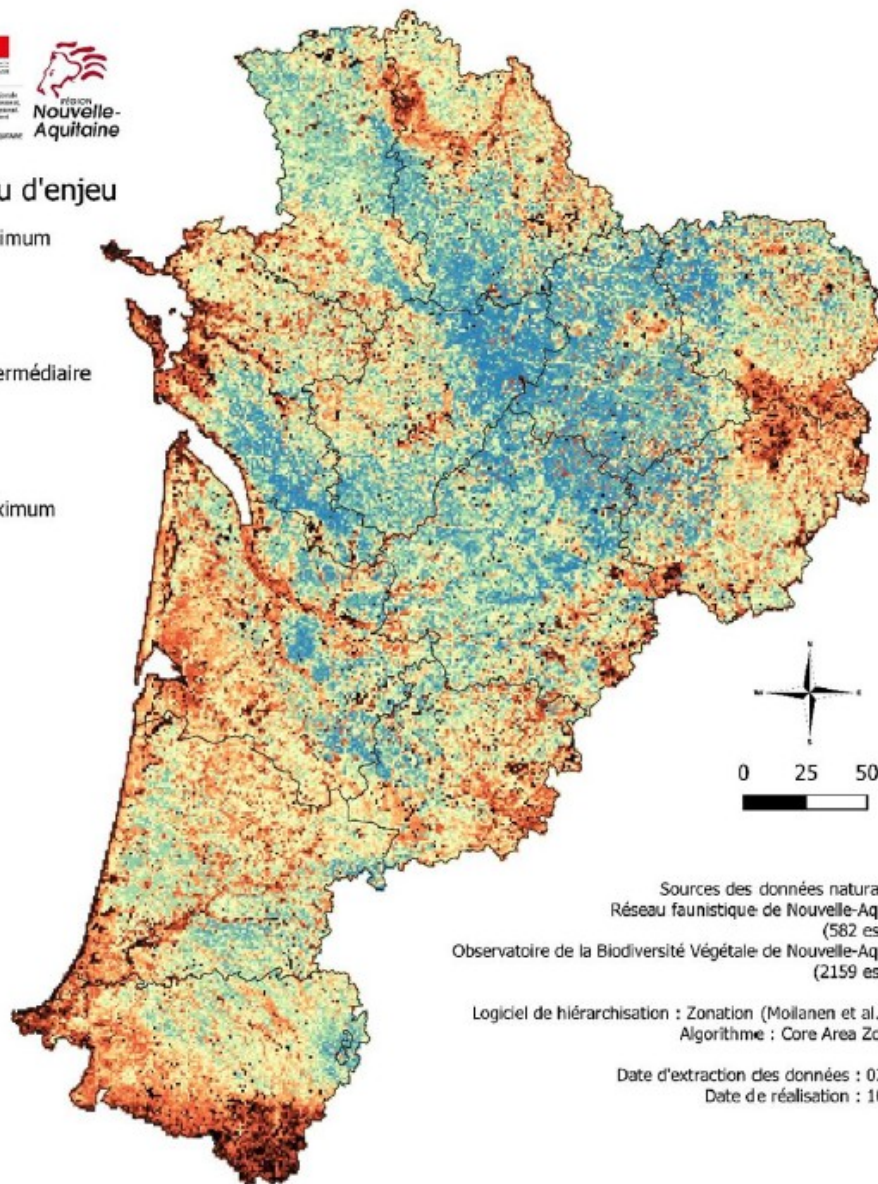
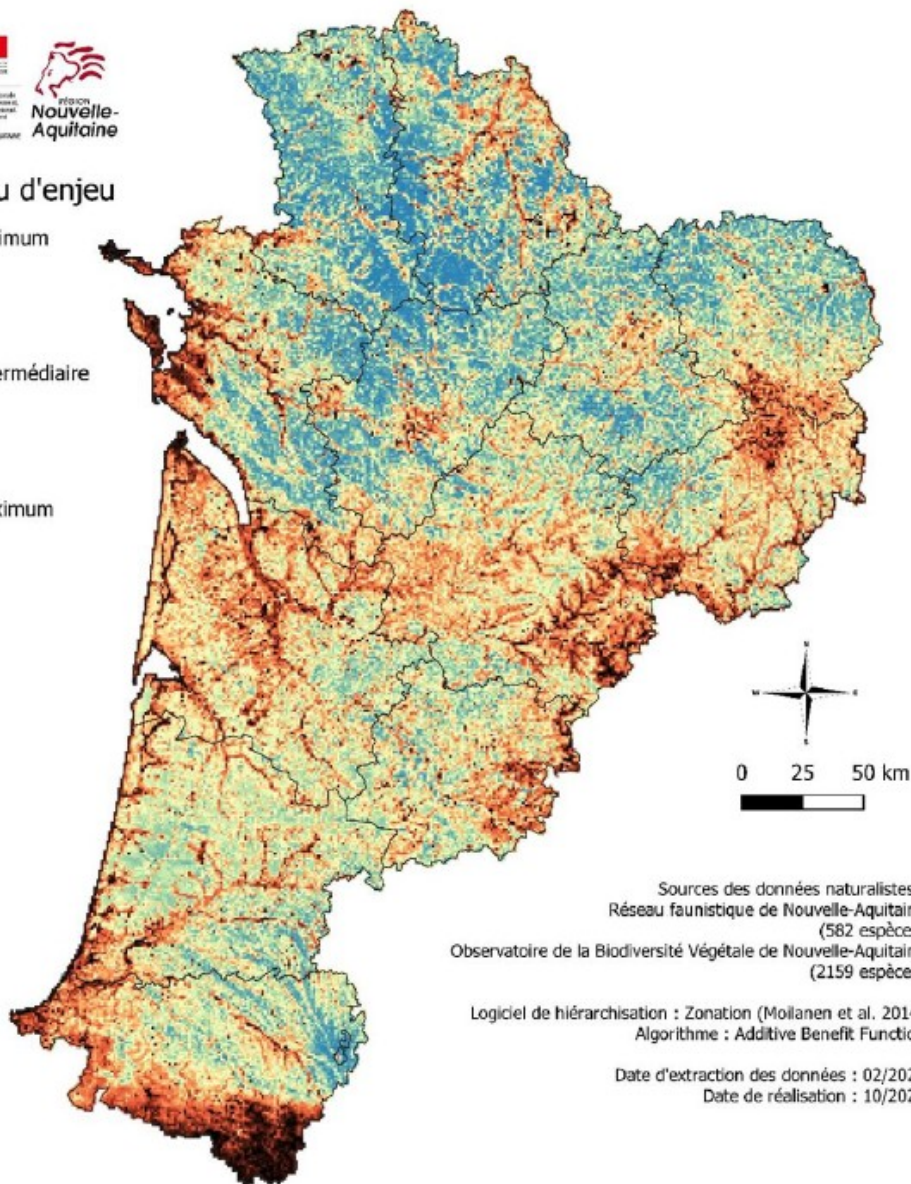
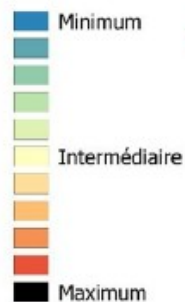
Carte des enjeux spécifiques de biodiversité



Niveau d'enjeu



Niveau d'enjeu



Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollanen et al. 2014)
Algorithme : Additive Benefit Function

Date d'extraction des données : 02/2020
Date de réalisation : 10/2020

Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollanen et al. 2014)
Algorithme : Core Area Zonation

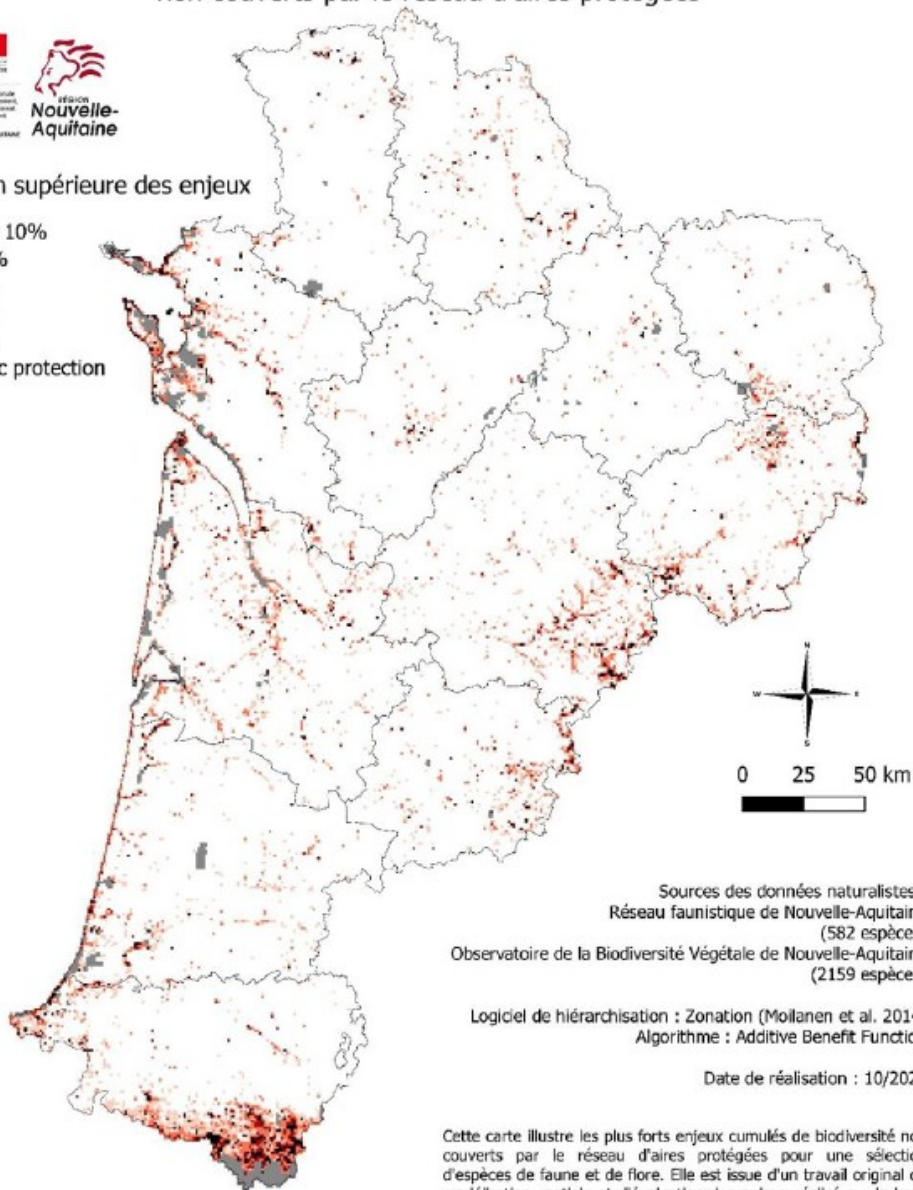
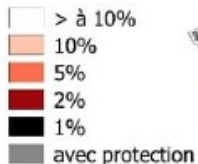
Date d'extraction des données : 02/2020
Date de réalisation : 10/2020

Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des plus forts enjeux cumulés de biodiversité non couverts par le réseau d'aires protégées



Fraction supérieure des enjeux



Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine (582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollanen et al. 2014)
Algorithme : Additive Benefit Function

Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les plus forts enjeux cumulés de biodiversité non couverts par le réseau d'aires protégées pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme de hiérarchisation spatiale utilisé ici a pour propriété d'additionner les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeu.

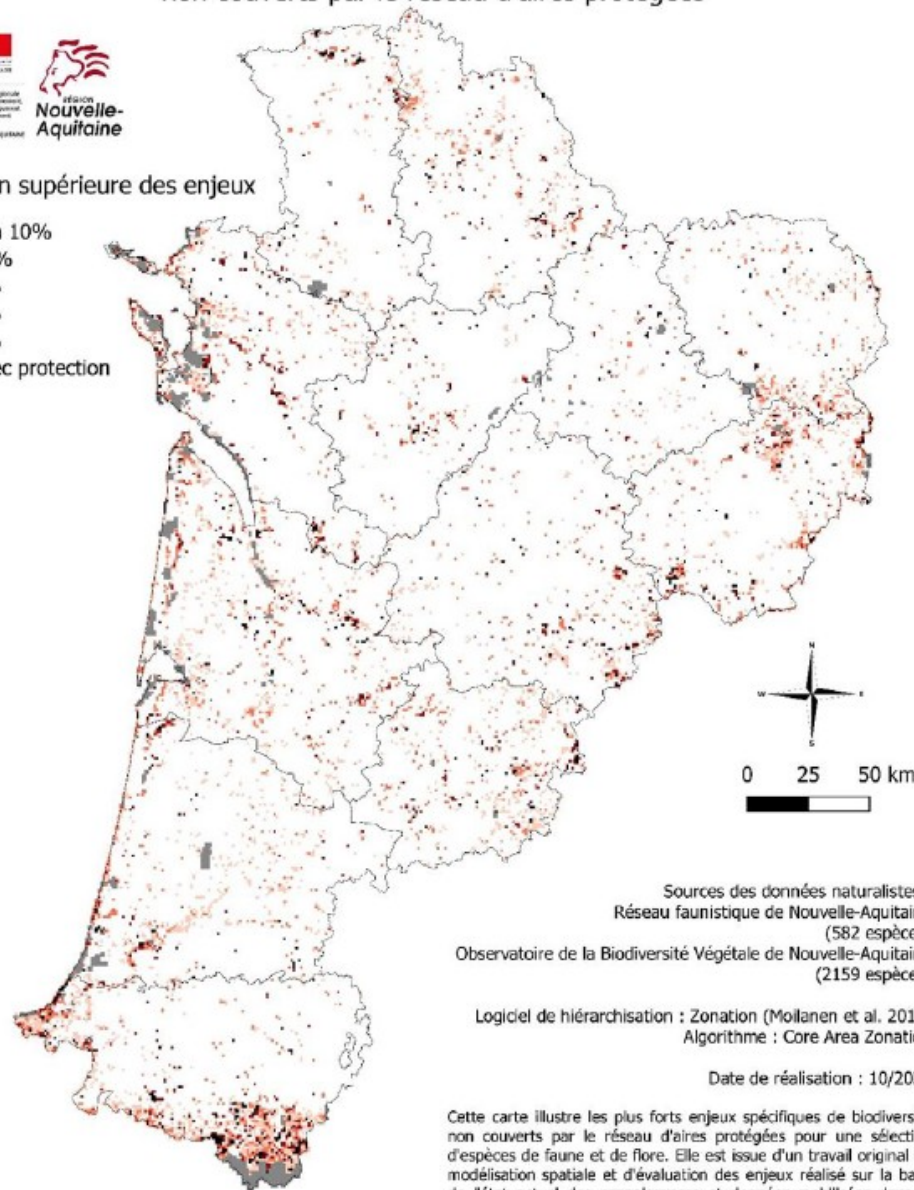
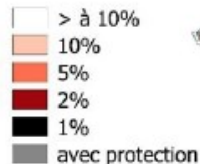


Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des plus forts enjeux spécifiques de biodiversité non couverts par le réseau d'aires protégées



Fraction supérieure des enjeux



Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine (582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Mollanen et al. 2014)
Algorithme : Core Area Zonation

Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les plus forts enjeux spécifiques de biodiversité non couverts par le réseau d'aires protégées pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme de hiérarchisation spatiale utilisé ici a pour propriété de conserver au maximum les cœurs de population pour chacune des espèces de la région. Il permet ainsi de faire ressortir des zones, indépendamment de leur niveau de richesse spécifique, si elles comportent au moins une espèce à fort enjeu.



Perspectives

- **Développement d'approches thématiques** pour nourrir des politiques sectorielles (forêts, milieux agricoles, etc.)



- **Prise en compte des pressions et menaces** (changements climatiques, artificialisation des sols, destruction des habitats, etc.)



- **Prise en compte des habitats naturels et écosystèmes** (bocages, tourbières, etc.)
- **Intégration d'autres groupes taxonomiques** (et de jeux de données complémentaires) : mollusques, champignons, etc.

Pour plus de renseignements



Contacts volet flore-habitats : Conservatoire Botanique National (CBN)

- Rémi DAVID (r.david@cbnsa.fr),
biostatisticien
- Théo EMERIAU (t.emeriau@cbnsa.fr)
réfèrent départemental Charente
- Grégory CAZE (g.caze@cbnsa.fr)
directeur scientifique

Conservatoires Botaniques Nationaux



SUD-ATLANTIQUE (COORD.)
MASSIF CENTRAL
PYRENEES & MIDI-PYRENEES

Contacts volet faune : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- Aurélien BESNARD (aurelien.besnard@lpo.fr),
coordinateur service connaissance
- Laurent COUZI (laurent.couzi@lpo.fr),
responsable service connaissance



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Élaboration de la méthode régionale d'identification des sites à protéger

- Principe : partir des enjeux non couverts par une aire protégée, identifiés par l'étude Hot-Spot et prioriser la nécessité de les protéger par le croisement :
 - des enjeux naturalistes :
 - espèce ou habitat d'intérêt majeur
 - ou site présentant un cumul d'enjeux
 - ou site permettant d'assurer une couverture cohérente du territoire par le réseau d'aires protégées
 - avec les périmètres d'animation existants : périmètre d'intervention du conservatoire du littoral ou du CEN, zone de préemption ENS, site Natura 2000, PNR, sites classés ...
- Données à collecter :
 - Les besoins de protection de secteurs à enjeux identifiés par les acteurs
 - les initiatives locales de maîtrise et/ou de foncière à valoriser
- Présentation en CDAP de l'été 2022 de la méthode régionale pour avis

6. Suites de la démarche au printemps 2022

SNAP 2030

Objectif :
1 % protections fortes en NA

PAT 2022-2024

PAT 2025-2027

PAT 2028-2030

Élaboration de la
méthode
d'identification des
sites à protéger

Établissement d'une liste de
sites à protéger
(avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets
«prêts à engager»

Conduite des projets de
protection des sites

Objectif 1 : établir une liste de projets, à engager sur la période 2022-2024

- Méthode pour établir cette liste :
 - à la suite du 1^{er} comité départemental, lancement d'un appel à contribution auprès des porteurs de projets potentiels (avec un focus sur les zones humides)
 - Examen des projets notamment au regard des enjeux identifiés dans l'étude Hot-Spot
- Validation de la liste lors du 2^e CDAP à l'été 2022

Objectif 2 : établir l'arrêté-liste départemental des sites d'intérêt géologique

- liste priorisée : proposition déjà établie par la commission régionale du patrimoine géologique
- rencontres avec les propriétaires et élus concernés à programmer, pour présenter les sites identifiés et les enjeux de l'arrêté-liste
- état d'avancement de la démarche en CDAP de l'été 2022

Protection du patrimoine géologique : les listes départementales

Outil de connaissance : l'Inventaire national du patrimoine géologique

2002 – (L411-1A du CE)

« l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, **géologiques, minéralogiques et paléontologiques** ».



Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique

Inventaire lancé en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2010.

Socle de connaissance constitué (2010-2021) avec 530 sites et collections répertoriés.

Outil de protection : dispositif adapté aux enjeux géologiques -

Loi Grenelle 2 (12/07/2010) - L411.1 et 2 du CE / Décret (28/12/2005)

Niveau 1 (R. 411- 17-1 I du CE) – Cadre général de protection des sites d'intérêt géologique dénommé « **Arrêtés-liste** ».

Mesures de cadrage suivantes :

- interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites d'intérêt géologique, notamment des cavités souterraines naturelles ou artificielles.
- interdiction de prélever, détruire ou dégrader des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

Niveau 2 (article R. 411- 17-1 III du CE) – les arrêtés de protection spécifiques et dénommés «**Arrêtés de protection**».

Mesures supplémentaires de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site : interdiction ou limitation d'activités.

MERCI DE VOTRE ATTENTION